



Sommaire

Encouragement des activités culturelles et artistiques

- Musique et Arts de la scène // Le cadre des soutiens ponctuels est précisé
- Résidence artistique à Paris // Appel à candidatures 2026-2027
- Pro Helvetia // Appels à projets de production d'œuvres contemporaines
- PREMIO 2026 // Prix d'encouragement dans le domaine des arts vivants

Archives de l'État

- Les Archives de l'État participent à Archives Online

Laténium – Parc et musée d'archéologie

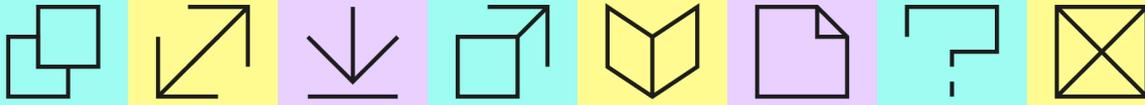
- Village celtique et Laténium spectaculaire

Focus sur la collection d'œuvres d'art de l'État

- Prune Carmen Diaz // IBAN

Échéances

Encouragement des activités culturelles et artistiques



Plateforme Culture NE

Au service des milieux culturels du canton, Plateforme Culture NE – le bureau culturel neuchâtelois – leur propose de nombreuses ressources. Outre un appui lors de **permanences gratuites de conseil**, il tient une **liste d'appels à projets** tant au niveau cantonal que national. Explorez les opportunités en cours et à venir !

[Consulter la liste des appels à projets](#)

Musique et Arts de la scène // Le cadre des soutiens ponctuels est précisé



Dans le sillage de la nouvelle loi sur l'encouragement des activités culturelles et artistiques, les soutiens ponctuels aux domaines de la musique et des arts de la scène et du spectacle vivant ont été remodelés, évoluant vers de plus grandes possibilités de soutien et s'adaptant aux mutations de ces champs artistiques. Le domaine du livre, quant à lui, a connu une refonte similaire en 2023. Les enveloppes budgétaires de ces trois domaines ont été renforcées.

Par l'octroi de subventions ponctuelles, le Canton souhaite encourager l'ensemble du cycle de vie des projets artistiques et culturels. Cette stratégie se traduit par des soutiens à la création ou à la production, à la tournée ou à la reprise ou aux manifestations.

Les nouvelles directives précisent le cadre de ces soutiens ponctuels et décrivent de manière exhaustive les conditions d'éligibilité, les critères de sélection et les modalités de dépôt des

demandes.

- Les directives [Musique](#) s'appliquent aux demandes déposées à partir du 16 avril 2025.
- Les directives [Arts de la scène et du spectacle vivant](#) s'appliquent aux demandes déposées à partir du 16 mai 2025.

Plus d'informations sont disponibles sur les pages "[Aides et soutiens](#)" du service de la culture.

Des visioconférences sont organisées pour présenter les nouvelles directives et répondre aux questions.

Visioconférence [Musique](#) le jeudi 21 août 2025, de 16h à 17h.

Les personnes qui souhaitent y prendre part peuvent s'inscrire par mail auprès du service de la culture (service.culture@ne.ch) jusqu'au **lundi 18 août 2025**. Un lien pour participer à la visioconférence leur sera transmis avant la rencontre.

Merci de préciser dans le sujet du mail "Visioconférence Musique".

Visioconférence [Arts de la scène et du spectacle vivant](#), le jeudi 11 septembre 2025, de 16h à 17h.

Les personnes qui souhaitent y prendre part peuvent s'inscrire par mail auprès du service de la culture (service.culture@ne.ch) jusqu'au **lundi 8 septembre 2025**. Un lien pour participer à la visioconférence leur sera transmis avant la rencontre.

Merci de préciser dans le sujet du mail "Visioconférence Arts de la scène".

Résidence artistique à Paris // Appel à candidatures 2026-2027



Crédit photo : Maurine Tric

Trois résidences artistiques à Paris sont mises au concours par le Canton. D'une durée de six mois chacune, elles se dérouleront du 1^{er} juillet au 31 décembre 2026, du 1^{er} janvier au 30 juin 2027 et du 1^{er} juillet au 31 décembre 2027.

Lieu de vie et de création, l'atelier-appartement mis à disposition se situe dans la Cité internationale des arts. Celle-ci accueille des artistes du monde entier. Chaque résident ou résidente bénéficie d'une bourse de 6'000 francs et d'un montant de 2'000 francs pour les déplacements.

Ces séjours au sein d'une ville reconnue internationalement pour son dynamisme culturel favorisent les échanges artistiques et la créativité.

Les candidatures peuvent être déposées jusqu'au **30 septembre 2025** par le biais d'un formulaire accessible sur le site du service de la culture.

Au terme de chaque séjour, un bref rapport de résidence est transmis au service de la culture qui le publie sur ses pages internet.

[En savoir plus](#)

Pro Helvetia // Appels à projets de production d'œuvres contemporaines



Pro Helvetia encourage la production de **nouvelles œuvres** dans les domaines des arts de la scène, des arts visuels, de la littérature, de la bande dessinée, de la musique contemporaine et des musiques actuelles. Ces dispositifs s'adressent aux actrices et acteurs culturels professionnels de Suisse et sont destinés à des projets artistiques de portée nationale ou internationale.

Les demandes de soutien peuvent être déposées **jusqu'au 1^{er} septembre 2025**.

L'**appel à projets "Focus Photo"** de Pro Helvetia est également ouvert jusqu'à cette date. Alors qu'un thème spécifique avait été imposé aux participant-e-s en 2023 et 2024, l'appel à projets lancé en 2025 est ouvert à toutes les nouvelles productions de photographie artistique, documentaire ou appliquée (à l'exception de la photographie de presse).

[En savoir plus](#)

PREMIO 2026 // Prix d'encouragement dans le domaine des arts vivants



Le prix d'encouragement PREMIO est destiné aux jeunes compagnies ou artistes professionnel-le-s des arts vivants. Huit projets sont sélectionnés chaque année pour prendre part au *Premio-Spring*, une période dédiée à la création, la communication et la mise en réseau.

Les lauréat-e-s sont soutenu-e-s par une bourse de coproduction et bénéficient du mentorat d'une

institution de la scène culturelle suisse. Ils et elles sont invité-e-s à effectuer une résidence dans une autre région linguistique et ont la possibilité de présenter leur projet à un large réseau d'institutions programmatrices et de festivals.

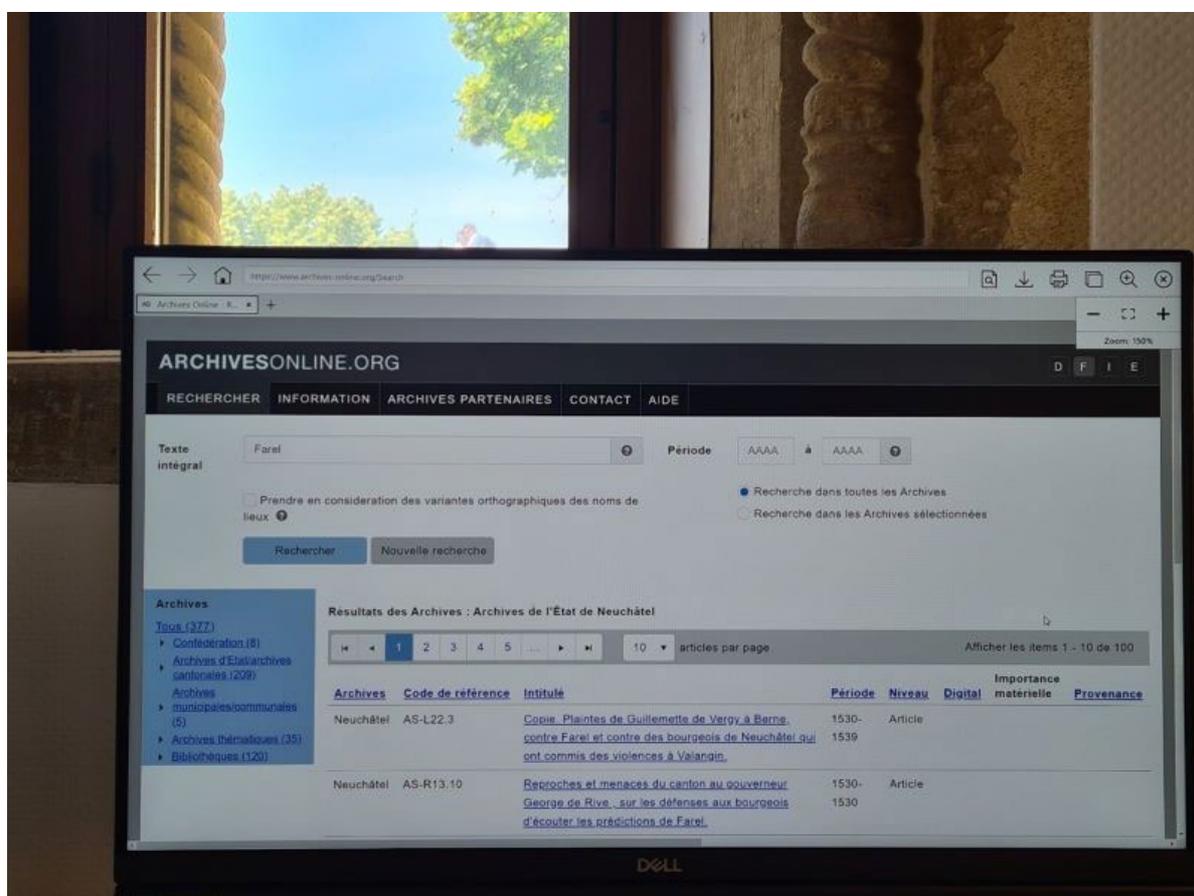
Après le *Premio-Spring*, PREMIO continue son soutien en proposant une aide financière pour les tournées des huit spectacles créés.

Les candidatures peuvent être déposées jusqu'au **1^{er} octobre 2025**.

[En savoir plus](#)

Archives de l'État

Les Archives de l'État participent à Archives Online



Crédit photo : Archives de l'État

Les Archives de l'État de Neuchâtel (AEN) et les autres institutions patrimoniales du canton membres du Portail des Archives Neuchâteloises ([PAN](#)) ont gagné en visibilité en rejoignant depuis peu le portail « Archives Online ».

Celui-ci regroupe les Archives fédérales et plusieurs Archives cantonales, communales et thématiques de Suisse, voire de pays voisins. Il permet des recherches dans les bases de données de toutes les institutions partenaires, de manière simultanée et dans leur dernière mise à jour. La possibilité d'obtenir ainsi des résultats transversaux présente un avantage évident tant pour le public

que pour les professionnels.

[Accéder au portail](#)

Laténium – Parc et musée d'archéologie

Village celtique et Laténium spectaculaire



Crédit photo : Laténium, Kabita Ott

Du 24 juillet au 14 août, le parc du Laténium se transforme en Village celtique : ateliers participatifs et découvertes de gestes anciens sont au programme. Le public est invité à découvrir les activités artisanales celtiques, une thématique bien documentée par l'archéologie mais peu représentée dans les collections du musée en raison de la rareté, dans notre canton, de fouilles conduites sur des habitats de l'âge du Fer.

L'objectif du Village celtique est de favoriser une compréhension sensible du passé, en mobilisant à la fois les connaissances scientifiques et les approches créatives.

Les 26 juillet et 14 août, le Laténium célèbre l'ouverture et la clôture du Village celtique par deux événements festifs. Spectacles, cinéma en plein air, baignade et moments conviviaux ponctueront ce rendez-vous estival.

[En savoir plus](#)

Focus sur la collection d'œuvres d'art de l'État



Crédit photo : Sully Balmassière

Le service de la culture du canton de Neuchâtel soutient la création dans le domaine des arts visuels notamment par la constitution d'une collection cantonale d'art contemporain. En plus de témoigner un soutien aux artistes neuchâtelois-e-s, le Canton constitue par ce biais un véritable patrimoine qui documente la création artistique du canton. Certaines des œuvres de la collection sont exposées dans les locaux de l'administration. Chaque mois, une œuvre de la collection cantonale vous est présentée.

Artiste : Prune Carmen Diaz, 1987

Nom de l'œuvre : IBAN

Dimension et date de création : 12 x 218 x 1.5 cm, 2024

Technique : Néon

Date d'acquisition : 2024

Mot de l'artiste : IBAN est une œuvre en néon bleu poudré qui parle, de manière indirecte, de la précarité du statut d'artiste et des questions connexes de rémunération (subvention, mécénat, commandes, achat...) au niveau politique.

Il s'agit de mon IBAN, dont les unités alphanumériques ont été délicatement formées à la main de manière artisanale et locale et qui invite à me transmettre directement des fonds sans passer par un intermédiaire. Par son insolente présence et son message paradoxal et décomplexé, IBAN nous invite donc à décrypter les enjeux et les inégalités qui sous-tendent la réalité de la création artistique contemporaine.

Pour (re)découvrir le travail de Prune Carmen Diaz : www.simonvermot.ch

Échéances

Appels à projets et échéances du service de la culture

- Arts visuels : **2 août**
- Domaine du Livre : **15 août**
- Musique : **15 septembre**
- Arts de la scène et du spectacle vivant : **15 octobre**

Plus d'informations sur ces dispositifs et les modalités de dépôt des demandes sont disponibles sur les pages *Aides et soutiens* du service de la culture, sur le [site du Canton de Neuchâtel](#).

Appels à projets et échéances FAC-LoRo

Des demandes de soutien relatives à des manifestations culturelles ayant une portée touristique et des retombées importantes peuvent être déposées auprès du Fonds d'attributions cantonales Loterie Romande (FAC-LoRo) selon les délais suivants :

- **Manifestations uniques** : les demandes doivent être envoyées au plus tard **huit mois** avant la date de l'événement.
- **Manifestations récurrentes** : les demandes doivent être envoyées au plus tard **six mois** avant la date de l'événement.

Les demandes sont examinées par une commission chaque trimestre :

- Dépôt au **31 janvier** pour un traitement **fin mars**
- Dépôt au **30 avril** pour un traitement **fin juin**
- Dépôt au **31 juillet** pour un traitement **fin septembre**
- Dépôt au **31 octobre** pour un traitement **fin décembre**

Plus d'informations sur ce dispositif et sur les modalités de dépôt des demandes sont disponibles sur le [site du Canton de Neuchâtel](#).

Prochaines permanences de Plateforme Culture NE

Les prochaines permanences seront annoncées en début août sur le site et dans la newsletter de [Plateforme Culture NE](#).



RÉPUBLIQUE ET CANTON DE NEUCHÂTEL

Service de la culture

Château – Rue de la Collégiale 12

2000 Neuchâtel

T. 032 889 69 08

Service.Culture@ne.ch

[Mettre à jour vos préférences](#) ou [se désinscrire](#)